Département des ARDENNES

Paraphe: FS

2019/50

Arrondissement de VOUZIERS

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/23

Nombres de membres :

En exercice : 124 Présents : 61

Votants: 67 (dont 6 pouvoirs) POUR: 67 (100 %) CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le 1^{er} avril deux mille dix-neuf à 19h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Grandpré, sous la présidence de M. Francis SIGNORET. Le quorum n'ayant pas été atteint, le huit avril deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Date de la convocation: 02/04/2019

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: MMES BEGNY A., HERBAY C., JACQUET G., LESUEUR P., MELIN P., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A. ET MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., AUDEGOND M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU G., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON M., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CARPENTIER D., CARTELET M., COLSON D., DANNEAUX D., DEGLAIRE G., DEMISSY P., ETIENNE P., FLEURY V., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., HUREAU B., LAMY D., LANTENOIS J., LEJEUNE G., LEONI A., MACHINET X., MALVAUX A., MALVAUX F., MASSON JP, MATHIAS F., MIELCAREK C., MULLER JC, PHILIPPE L., PIERSON F., POUCET E., QUEVAL G., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP., SINGLIT B., THIERION V., VAILRY L., VAN STECKELMAN G.

Représentés: MMES ANDREY D. donne pouvoir de vote à M. BEBIN P., BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F. et MM BOUILLON J. donne pouvoir de vote à M. CANIVENQ R., LAURENT CHAUVET P. donne pouvoir de vote à M. HAULIN E., MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. MALVAUX A., OUDIN H. donne pouvoir de vote à M. SINGLIT B

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018 PISCINF

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a quitté la salle afin que soit voté le compte administratif 2018 du Budget Piscine ;

Vu la désignation de M. Olivier GODART, Vice-Président pour présider la séance ;

Le Conseil Communautaire arrête le compte administratif 2018 du budget Piscine comme suit :

Section d'investissement : 216 939,12 €

Section de fondionnement : 400.00 €

Le Président,

Francis SIGNORE